**Coronavirus : la pandémie renforce la précarité**

Reportage du journal national de France 3, 30 septembre 2020

<https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/coronavirus-la-pandemie-renforce-la-precarite_4123545.html>

**Exploitation pédagogique**

1. Comment peut-on définir la notion de précarité au sens large ? Et d’un point de vue économique ?

2. Pourquoi peut-on dire que « la pandémie renforce la précarité » ?

3. Quel est le profil des ménages touchés par cette précarité ?

4. Expliquez pourquoi la pandémie et ses conséquences économiques exposent les individus à un risque d’affaiblissement, voire de rupture, du lien social.

5. Comment est-il possible d’endiguer ce phénomène ?

**Corrigé**

1. Au sens large, la précarité renvoie à la fragilisation de la position sociale d’un individu (affaiblissement du lien social, perte de statut). D’un point de vue économique, la précarité de l’emploi renvoie aux formes particulières d’emploi (ou encore aux « emplois atypiques »), c’est-à-dire à l’ensemble des contrats à durée limitée, qui ne permettent pas aux individus de se projeter sur le long terme d’un point de vue professionnel ni d’avoir une source de revenus stable.

2. La pandémie renforce la précarité à cause de l’impact qu’elle a eu sur l’économie. La mise en difficulté des entreprises liée au confinement a généré des faillites et des licenciements, qui ont conduit à une très forte augmentation du chômage, donc à la baisse du revenu de très nombreux travailleurs. Pour beaucoup de ménages, cela a généré des difficultés à satisfaire les besoins de consommation de base (alimentation, logement, transport). Ainsi, 45 % des bénéficiaires de l’aide alimentaire apportée par le Secours populaire français sont des nouveaux bénéficiaires, ce qui montre bien l’explosion de la demande d’aide de la part de ménages qui ne parviennent plus à se nourrir convenablement.

3. Le Secours populaire note une recrudescence du nombre de familles monoparentales, de personnes âgées, d’étudiants et de travailleurs concernés par cette précarité croissante.

4. La pandémie et ses conséquences économiques (chômage) exposent les individus à un risque d’affaiblissement, voire de rupture, du lien social. En effet, les individus au chômage peuvent se retrouver progressivement isolés et voir les liens qu’ils entretiennent avec les autres membres de la société se distendre progressivement. Ces individus peuvent notamment perdre les liens qu’ils entretenaient avec leurs anciens collègues. Par ailleurs, la baisse de leurs revenus fragilise leur intégration économique. Enfin, leur identité sociale (qui était fondée en grande partie sur le travail) est remise en question, ce qui peut entraîner une véritable déstabilisation individuelle.

5. Afin d’atténuer les effets de la crise sanitaire sur les individus, il est nécessaire de recréer du lien social. Cela peut passer par l’action d’associations, comme le Secours populaire, qui aident les individus fragilisés à subvenir à leurs besoins essentiels. Ces dispositifs doivent être couplés avec une relance de l’économie qui doit permettre aux ménages fragilisés de se réinsérer sur le marché de l’emploi.